

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE COURMANGOUX - 01370
DU LUNDI 29 JUIN 2009 à 20 h

Convocation et Affichage : 24 juin 2009

Présents : Mme MORNAY Mireille - M. GAILLARD Jean-Claude - M. TOURNIER Hervé - M. GAILLARD Michel - M. BENARD Serge - M. CHORRIER COLLET Sébastien - M. GURET Gérard - M. NEYRET Matthieu - M. TOURNIER Michel.
Excusée : Patricia GIROUD - Présidente : Mireille MORNAY - Secrétaire de séance : Michel GAILLARD

Selon l'ordre du jour suivant :

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 29 MAI 2009

Pas de remarque. Ce compte-rendu est donc signé en séance.

2. DEMISSION CONSEILLER ET REMPLACEMENT DANS LES COMMISSIONS

Mme le Maire lit en séance le courrier de démission que lui a remis en main propre M. Thierry SIBELLE, sur lequel il explique qu'une forte augmentation inattendue de son activité ne lui permet plus d'honorer sa fonction de conseiller municipal.

Il sera remplacé à la commission d'appel d'offres par le 1^{er} suppléant, soit M. Sébastien CHORRIER COLLET. Pas de changement pour la commission finances qui a déjà été élargie par la présence de tous les adjoints en cours d'année passée, ni pour la commission voirie où M. SIBELLE ne sera pas remplacé.

3. PROSPECTIVES TRAVAUX 5 ANS A VENIR

La Sté NOVANCES ayant mis un logiciel de calcul à la disposition de la mairie, M. Jean Claude GAILLARD présente avec un vidéoprojecteur, une simulation de travaux demandée par Mme le Maire et la commission voirie assainissement.

Sans changer l'organisation actuelle, il en ressort la possibilité d'investir :

- 110 000 € en 2010 sur le budget assainissement (M49) avec emprunt de 69 000 € remb. à partir de 2011.
- 100 000 € en 2012 sur le budget principal (M14) avec emprunt de 95 000 € remboursable à partir de 2013.

La commission a privilégié ROISSIAT pour le premier projet de réhabilitation des réseaux de la traversée de Bourg, sachant que le Conseil Général ne va pas repousser éternellement le tapis d'enrobés de la RD 52.

La présentation est claire et appréciée du conseil municipal à l'exception de M. GURET.

4. CONSULTATION MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Afin de pouvoir présenter des demandes de subvention (dossier pour le 15 sept.09) une consultation par procédure adaptée a été lancée le 9 juin 2009 pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux pour le projet de la mise aux normes des réseaux de la traversée de Roissiat.

4 entreprises consultées : E.I.2.A. : pas de réponse - GINGER ENVIRONNEMENT : N'a pas le temps d'étudier notre projet - SAFEGE : pas de réponse : SEDic PROJET ACTION 2000 : Proposition reçue à renégocier.

Un courrier devra être fait à E12A pour clôturer le marché de 2005.

M. CHORRIER COLLET explique que pour lancer la consultation, il a simplement fait une estimation du coût des travaux par rapport à un calcul linéaire des travaux, mais seulement de la RD 52.

Mais pour répondre au conseil municipal, une étude globale sur la réfection et l'enfouissement des réseaux de l'ensemble du village de Roissiat sera effectuée, et les travaux pourront être programmés par tranche.

Mme le Maire est autorisée à négocier et signer le marché relatif à la mise à jour du schéma directeur d'assainissement et de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau de Roissiat avec l'entreprise SEDic PROJET ACTION 2000.

5. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES SANS FORMALITES PREALABLES

VU la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de travaux qui donne la possibilité au maire de recevoir une délégation générale du conseil municipal pour passer les marchés et leurs avenants quel qu'en soit le montant, et ce suivant les décrets 2008-1355 et 2008-1356 du 19 déc. 2008 et 2008-1550 du 31 déc.2008 sur la réforme du code des marchés publics,

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer les marchés sans formalités préalables.

6. CONTRIBUTION RELATIVE A L'EXTENSION DES RESEAUX HORS DU TERRAIN D'ASSIETTE

Le maire explique que dorénavant, malgré la PVR votée en juin 2008, depuis le 01/01/2009, toute demande d'urbanisme devra faire l'objet d'une délibération pour le financement des extensions de réseaux éventuellement nécessaires.

- considérant que la réhabilitation d'une construction dans le secteur des Renaudats par la Société Emmaline implique une extension du réseau électrique hors du terrain d'assiette de l'opération ;
- considérant le devis réalisé par ERDF pour une puissance de raccordement de 12 KVA mono pour un montant HT de 1 576.44 €, soit 1 885.42 € TTC,
- considérant que l'ouvrage ainsi réalisé sera exclusivement réservé à l'alimentation du bâtiment concerné par le PC 001 127 09 D 0005 pour la SCI Emmaline, il ne sera pas alors possible de l'utiliser pour satisfaire des demandes ultérieures d'alimentation de constructions à proximité. Celles-ci nécessiteront de créer de nouveaux ouvrages à partir de la même origine que celle utilisée par ledit projet.

Le conseil décide,

Article 1^{er} : de mettre l'intégralité du prix des travaux d'extension et de raccordement électrique nécessaires à la réalisation du projet à la charge du demandeur du permis de construire PC 00112709D0005, soit 1885.42€ TTC.

Article 2 : charge Mme le Maire d'aviser de cette décision le service instructeur de la demande d'urbanisme afin que cette mention figure sur l'arrêté de permis de construire PC 001 127 09 D 0005.

7. MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le Maire expose que, vu la réussite au concours d'adjoint technique 1^{ème} classe de Monsieur BERTRAND CONVERT, il y a lieu de modifier le tableau du personnel communal à compter du 1^{er} juillet 2009.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, Le conseil Municipal :

-décide de supprimer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2009

-décide de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2009

-fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 1^{er} juillet 2009

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET au 1 ^{ER} JUIN 09		
Service Technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 2 ^{ème} classe
Ouvrier Polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 1 ^{ère} classe
Service Administratif	1	Grade : secrétaire de mairie territoriale
Secrétaire de mairie < 2000 hab		Cadre d'emplois des secrétaires de mairie : 35 H
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET AU 1 ^{ER} JUIN 2009		
Service Police Municipale	1	Cadre d'emplois des gardes-champêtres Grade : garde-champêtre : 14 H
Service Technique		
Femme de service	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques : 4 H

8. DELIBERATION POUR L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (I.A.T.)

Le Conseil, sur rapport de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	grade	Fonctions ou service	Montant moyen de référence
TECHNIQUE	Agents de catégorie C échelle 3	Adjoint des services techniques	442.17 €
	Agents de catégorie C échelle 4	Adjoint des services techniques	456.94 €

Le montant moyen annuel peut-être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.
Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel, ils seront calculés proportionnellement.

Date d'effet : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} juillet 2009.

Crédits budgétaires : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

9. APPROBATION RAPPORT D'ASSANISSEMENT

M. CHORRIER COLLET présente le rapport annuel du service public d'assainissement collectif pour l'année 2008. Celui-ci étant conforme, il est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

Le contrat de la Seille est à nouveau évoqué. Mme le Maire prendra contact avec l'Etablissement Territorial du Bassin Saône Doubs.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Compte-rendu réunion du 24 juin sur le **Mont Myon** avec les élus de PRESSIAT : il n'est pas donné de suite favorable à ce jour au projet du téléporté et du restaurant. Une rencontre avec les organismes du tourisme (MITRA – CAP 3B) va être programmée pour que les élus visitent d'autres sites.
- Compte- rendu des réunions sur la construction de la route **forestière de la Pie Fabert** du 30 mai sur place et du 26 juin à la mairie avec les propriétaires : sur les 35 parcelles concernées, 11 propriétaires ne se sont pas manifestés à ce jour, et 1 seul n'est pas d'accord. Rappel de la proposition : Longueur du chemin 850 m – Surface desservie par cette route forestière : 48ha – Porteur du projet : la commune pour bénéficier de la subvention de 70% du montant des travaux estimé à 34 000 € - TVA de 5500€ pris en charge par la commune – Subvention de 19500€ - Reste 8400€ à la charge des 35 propriétaires. 2 solutions par les propriétaires : un coût de 180€ à l'ha – ou un forfait de 75€ pour tous les propriétaires + 130€ à l'ha pour ceux qui ont plus de 0.420ha.
- Information courrier de la Préfecture pour la Commission **Carrières de Roissiat** : le comité local de suivi va être mis en place prochainement.
- **Bibliothèque** : une très bonne participation chaque semaine. Environ 20 à 25 personnes dont la moitié est constituée par des enfants – 35 livres sortent globalement par samedi. Bravo et merci aux bénévoles !
- **Site Internet** : la commission travaille pour qu'il soit mis en place avant la fin de l'année.
- **Plaques de rues** : le recensement du nombre de plaques n'est pas encore terminé, mais pratiquement tous les noms sont trouvés. La commission rappelle qu'elle conviera la population pour avis avant le projet définitif.

Les prochaines réunions de conseil sont désormais toutes fixées le dernier vendredi du mois avec une exception en août (pas de réunion) et décembre (à définir). Fin de réunion à 23h. Prochaine réunion le 31/07/09 à 20h.